



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 13ème législature

### médicaments génériques

Question écrite n° 59023

#### Texte de la question

M. Daniel Goldberg attire l'attention de Mme la ministre de la santé et des sports sur le remboursement inégal des médicaments génériques. En effet, le dispositif qui consiste à faire bénéficier du tiers payant les patients qui acceptent la substitution, par le pharmacien, d'un médicament générique au médicament princeps, n'est pas encore instauré dans plus d'une dizaine de départements. Pourtant, l'assurance maladie avait indiqué que ce dispositif moins coûteux pour la sécurité sociale serait opérationnel sur l'ensemble du territoire d'ici la fin de l'année afin d'encourager les patients à accepter les médicaments génériques. Il lui demande donc de bien vouloir lui indiquer les raisons de cette disparité géographique ainsi que les délais dans lesquels le remboursement des médicaments génériques sera identique sur l'ensemble du territoire.

#### Données clés

**Auteur :** [M. Daniel Goldberg](#)

**Circonscription :** Seine-Saint-Denis (3<sup>e</sup> circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 59023

**Rubrique :** Pharmacie et médicaments

**Ministère interrogé :** Santé et sports

**Ministère attributaire :** Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

#### Date(s) clé(e)s

**Question publiée le :** 22 septembre 2009, page 8958

**Question retirée le :** 19 juin 2012 (Fin de mandat)